

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 49

N° 3641

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3641

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	105 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	100 000 000	
Paysages, eau et biodiversité	7 709 838	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	2 553 291	
Prévention des risques	0	232 332 684	
Énergie, climat et après-mines	0	15 892 047	
Service public de l'énergie	210 000 000	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	10 000 000	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	117 487 500	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	12 648 378	
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0	
Fonds territorial climat (ligne supprimée)	0	100 000 000	
TOTAUX	345 197 338	568 426 400	
SOLDE		-223 229 062	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	105 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	100 000 000	
Paysages, eau et biodiversité	51 395 202	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	2 553 291	
Prévention des risques	0	210 976 890	
Énergie, climat et après-mines	14 000 000	0	
Service public de l'énergie	190 561 653	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	14 014 564	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	109 097 681	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	12 738 853	
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0	
Fonds territorial climat (ligne supprimée)	0	100 000 000	
TOTAUX	365 054 536	545 283 598	
SOLDE		-180 229 062	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour parvenir à maintenir le déficit à 5,0 % du PIB en 2026, cet amendement procède par avance à l'annulation d'une partie de la mise en réserve des crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », pour un montant de -250 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), réparti de la manière suivante :

- 3,3 M€ en AE et -3,6 M€ en CP sur le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » ;
- 2,6 M€ en AE et en CP sur le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » ;
- 135,9 M€ en AE et -106 M€ en CP sur le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » ;
- 48,3 M€ en AE et -26 M€ en CP sur le programme 181 « Prévention des risques » ;
- 25 M€ en AE et en CP sur le programme 203 « Infrastructures et services de transports » ;
- 10 M€ en AE et en CP sur le programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » ;
- 24 M€ en CP sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;

- 2,6 M€ en AE et –2,7 M€ en CP sur le programme 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection » ;
- 10 M€ en AE et –29,4 M€ en CP sur le programme 345 « Service public de l'énergie » ;
- 12,5 M€ en AE et –20,9 M€ en CP sur le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ».

Ce nouvel effort en dépenses de l'État permettra de tenir l'objectif d'une baisse en valeur des crédits ministériels hors coordination avec la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026.

Cet amendement modifie également la répartition des crédits résultant des amendements adoptés par le Sénat en première lecture et pour lesquels le Gouvernement a émis un avis défavorable. Il est ainsi procédé aux mouvements suivants :

- 90 M€ en AE et en CP sur le programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » ;
- +11 M€ en AE et +55 M€ en CP sur le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » ;
- +120 M€ en AE et en CP sur le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » ;
- 184 M€ en AE et –185 M€ en CP sur le programme 181 « Prévention des risques » ;
- 80 M€ en AE et en CP sur le programme 203 « Infrastructures et services de transports » ;
- +10 M€ en AE et CP sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables » ;
- +220 M€ en AE et en CP sur le programme 345 « Service public de l'énergie » ;
- +130 M€ en AE et en CP sur le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » ;
- 10 M€ en AE et en CP sur le programme 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection » ;
- 100 M€ en AE et en CP sur le programme « Fonds territorial climat ».

Enfin, le présent amendement procède à la suppression du programme « Fonds territorial climat », créé lors de l'examen au Sénat en première lecture.